



# **RÈGLEMENT OFFICIEL DE LA PANTHERUN**

**UN ÉVÉNEMENT DU CJF  
FLEURY LOIRET HANDBALL**

# RÈGLEMENT OFFICIEL DE LA PANTHERUN

Article 1 – Présentation de l'épreuve	3
Article 2 – Conditions de participation	3
Article 3 – Parcours et déroulement de la course	4
Article 4 – Sécurité et assistance	4
Article 5 – Inscriptions et retrait des dossards	4
Article 6 – Classement et récompenses	4
Article 7 – Assurance et responsabilité	5
Article 8 – Acceptation du règlement et droit à l'image	5
Article 9 – Cas de force majeure	5



---

## Article 1 – Présentation de l'épreuve

La **Pantherun** est une course hors-stade organisée par le **CJF Fleury Loiret Handball**. Elle se déroulera le **dimanche 25 mai 2025** au **Parc de Loire à Orléans** sur une distance de **5,1 kilomètres**.

L'événement s'inscrit dans une démarche solidaire puisque **les fonds récoltés seront reversé à l'association La Venir**, qui soutient les sportives de haut niveau dans leur double projet sportif et professionnel.

Cette course est organisée dans le respect des règles techniques et de sécurité définies par la **Fédération Française d'Athlétisme (FFA)**, notamment celles en vigueur pour les manifestations hors-stade.

---

## Article 2 – Conditions de participation

La participation à la Pantherun est ouverte aux coureurs **âgés de 16 ans et plus** (nés avant le 25 mai 2009).

L'épreuve est **limitée à 300 participants**, avec une inscription préalable obligatoire sur la plateforme **Pro-Timing**.

Chaque participant devra fournir l'un des documents suivants au moment de l'inscription :

- **Pour les licenciés FFA** : une licence en cours de validité des types suivants :
  - Licence Athlé Compétition
  - Licence Athlé Entreprise
  - Licence Athlé Running
  
- **Pour les non-licenciés** :
  - Un certificat médical de moins d'un an mentionnant l'aptitude à la course à pied en compétition,
  - ou**
  - Une attestation de participation au **Parcours de Prévention Santé (PPS)** délivrée par la FFA.

Le **Parcours de Prévention Santé (PPS)** est une démarche de sensibilisation mise en place par la Fédération Française d'Athlétisme. Il remplace le certificat médical pour les non-licenciés souhaitant participer à des courses hors-stade.

Pour obtenir cette attestation, il suffit de suivre les étapes suivantes :

1. Se rendre sur le site officiel de la FFA à l'adresse : [pps.athle.fr](https://pps.athle.fr)
2. Compléter le module de sensibilisation en ligne (questions de prévention santé et conseils liés à la pratique de la course à pied).
3. Une fois le parcours terminé, une attestation comportant un **numéro de certification personnel** vous sera remise. Ce numéro devra être renseigné lors de votre inscription en ligne.

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au jour de la course.

---

### Article 3 – Parcours et déroulement de la course

Le parcours de **5,1 kilomètres** empruntera les chemins piétons du **Parc de Loire**, sur un itinéraire **balisé** et sécurisé.

- **Départ** : 10h00.
- **Temps limite** : 1 heure après le départ.

Les coureurs devront suivre les indications des signaleurs et respecter les consignes de sécurité tout au long du parcours.

---

### Article 4 – Sécurité et assistance

La sécurité des participants est une priorité.

- Un dispositif de **secours médical** sera présent sur le parcours et à l'arrivée.
- Des **signaleurs** seront placés aux points stratégiques pour assurer le bon déroulement de la course.
- Un **ravitaillement** sera prévu à l'arrivée.

---

### Article 5 – Inscriptions et retrait des dossards

Les inscriptions sont ouvertes exclusivement sur la plateforme **Pro-Timing**, dans la limite de **300 participants**.

Le retrait des dossards s'effectuera :

- **Le vendredi 23 et samedi 24 mai 2025**, de 14h00 à 18h00 à la salle Albert Auger de Fleury les Aubrais.
- **Le dimanche 25 mai 2025**, à partir de 8h00, sur présentation d'une pièce d'identité.

Les **dossards sont éco-responsables** et devront être **rendus à l'arrivée** afin de limiter l'impact environnemental de l'événement.

---

### Article 6 – Classement et récompenses

Le classement sera établi **par catégorie de genre**.

Les **trois premiers de chaque catégorie** recevront une récompense sous forme de lots.

---

## Article 7 – Assurance et responsabilité

Chaque participant court sous sa propre responsabilité et doit s'assurer d'être en bonne condition physique.

L'épreuve est couverte par une **assurance responsabilité civile** souscrite par l'organisateur.

Les coureurs non licenciés **doivent disposer d'une assurance individuelle** couvrant les risques liés à la pratique de la course à pied en compétition.

L'organisateur **décline toute responsabilité** en cas d'accident résultant d'un non-respect du présent règlement, de vol ou de l'état de santé du participant.

---

## Article 8 – Acceptation du règlement et droit à l'image

L'inscription à la Pantherun implique **l'acceptation pleine et entière** du présent règlement.

En participant à l'événement, les coureurs **autorisent l'organisateur à utiliser leur image** (photos et vidéos) à des fins promotionnelles sur les supports de communication du CJF Fleury Loiret Handball et de ses partenaires.

---

## Article 9 – Cas de force majeure

En cas de conditions météorologiques défavorables ou de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de **modifier le parcours, reporter ou annuler la course**. Dans ce dernier cas, **aucun remboursement ne sera effectué**, les fonds étant reversés à l'association La Venir.